



S^{te} Marguerite de Pornichet, le 16 juillet 2021

Chers amis, chères amies de PROSIMAR,

L'Assemblée Générale de notre Association se tiendra le :

Vendredi 6 août 2021 à 10 heures

Espace Camille Flammarion, Salle des Evens

7 Bd de la République - PORNICHET

(selon les circonstances : port du masque obligatoire ou verre de l'amitié)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ordre du jour :

- 1) **Accueil des adhérents et des personnalités invitées**
- 2) **Présentation par D. OTT : « Pollution atmosphérique sur Ste Marguerite »**
- 3) **Rapport d'activités 2020 - 2021**
- 4) **Rapport financier (Avoir. Compte de résultat. Cotisations)**
- 5) **Vote des résolutions et élection de membres au Conseil d'Administration**
- 6) **Questions des adhérents et dialogue avec la municipalité**

Cette année, nous comptons encore plus sur votre présence, et si vous ne pouviez assister à cette Assemblée Générale, veuillez :

- 1- soit nous retourner le pouvoir ci-joint.
- 2- soit voter par correspondance, (document ci-joint)

Appel à candidatures :

Notre Conseil d'Administration a **un urgent besoin de renouvellement**, de rajeunissement, et aussi, d'apport féminin supplémentaire. En année normale, le CA se réunit une fois par trimestre : n'hésitez pas à nous rejoindre....

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Cher(e) Ami(e), en nos sentiments dévoués et amicaux

Pour le Conseil d'Administration,

Le Président : Alain Doré



Assemblée Générale de PROSIMAR 6 Août 2021

POUVOIR

Je soussigné M.....

- donne pouvoir de me représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de PROSIMAR du 6 Août 2021 à M[1] [2]
 - Fait à : le.....2021
 - *mention manuscrite* « Bon pour pouvoir » et signature :

ou

- vote par correspondance avec le bulletin de vote ci-après [2]

[1] à remettre au bénéficiaire du pouvoir ou Pouvoir en blanc à faire parvenir avant le **04 août 2021**

[2] Par courrier avant le **02 août 2021**, sous enveloppe fermée avec nom et adresse au dos de l'enveloppe, adressé à : PROSIMAR, ECF, 7 avenue de la République, 44380 PORNICHET
ou par e-mail (courriel) à : info@prosimar.org

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Résolution n°1 : L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport d'activité de l'exercice 2020 présenté par le Conseil d'Administration.

POUR CONTRE ABSTENTION

Résolution n°2 : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve les comptes de l'exercice 2020, et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

POUR CONTRE ABSTENTION

Résolution n°3 : L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des cotisations 2022 comme suit:

Cotisation simple :	18 €	Cotisation couple / famille :	24 €
Cotisation soutien :	45 €	Cotisation Personne Morale :	33 €

POUR CONTRE ABSTENTION

Résolution n°4 : L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats de Mme Martine BURON, et Mr Stéphane AERTS, membres du Conseil d'Administration ; leur mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION

Résolution n°5 : L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Mr Jacques CORNETI membre du Conseil d'Administration ; son mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2024.

POUR CONTRE ABSTENTION

Résolution n°6 : L'Assemblée Générale élit membre du Conseil d'Administration ; son mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2025.

POUR CONTRE ABSTENTION



Acte de candidature au Conseil d'Administration

A retourner à PROSIMAR :
Espace Camille Flammarion
5, Avenue de la République 44380 PORNICHET
Ou par e-mail à info@prosimar.org

Avant le mercredi 4 août 2021

Article 5 des statuts : ADMINISTRATION

L'Association est administrée par un conseil de 20 membres, quel que soit l'effectif global. Ils sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et choisis parmi les membres actifs de l'Association. La durée du mandat est de 5 ans, et renouvelable. Le conseil est renouvelé par cinquième tous les ans. L'âge minimum requis pour exercer les fonctions d'administrateur est de 16 ans. Le nombre d'administrateurs âgés de plus de 80 ans ne doit pas excéder le quart des administrateurs. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. En cas de décès ou de démission d'un administrateur, le conseil procède à son remplacement à titre provisoire, jusqu'à son remplacement à titre définitif par la prochaine Assemblée Générale, pour la durée du mandat de celui qu'il remplace.

Tout membre du Conseil qui dans l'année, et sauf cas de force majeure, n'aura pas assisté au moins à la moitié des séances du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales sera considéré comme démissionnaire. »

NOM.....Prénom.....

Année de naissance : _ _ _ _ Profession.....

Adresse à PORNICHET.....

..... Tél.

Adresse HORS SAISON.....

..... Tél.

adresse courriel (e-mail)@.....

Je présente ma candidature à l'élection au Conseil d'Administration de PROSIMAR, et je précise être plus particulièrement intéressé à contribuer dans les domaines suivants :

1.

2.

3.

Date.....

SIGNATURE.....